



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 avril 2025

Le 29 avril 2025, le Conseil Municipal, convoqué le 23 avril 2025, s'est réuni salle du Conseil en Mairie de Vatan sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe afin de délibérer sur les questions suivantes :

Ordre du jour :

N°2025.04.01	Subventions de fonctionnement versées aux associations en 2025
N°2025.04.02	Espace France Services : révision des tarifs de location
N°2025.04.03	Participations 2025 au Fonds de Solidarité Logement et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté
N°2025.04.04	Convention de mise à disposition de la balayeuse à la commune de Saint-Outrille
N°2025.04.05	Convention de mise à disposition d'un terrain à la commune de Buxeuil
N°2025.04.06	Désignation d'une représentante auprès des instances du CNAS

Présents : MÉTIVIER Philippe, FOURRÉ Frédérique, CHABENAT Jean-Michel, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno (arrivé à 19h36), BAILLY Michèle, TARTIÈRE Steeven, DUVOUX Sylviane, FORBEAU Patrice, CAUDOUX Michel (arrivé à 19h35), SEBGO Brigitte, HUIDO Etienne.

Pouvoirs : MAILLET Cécile à FOURRÉ Frédérique, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, MAUCHIEN Anne à CHAUVEAU Valérie, SURTEL Marie-Laure à DUVOUX Sylviane, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

1-APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 mars 2025.

2-COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vente et renouvellement des concessions du cimetière :

Concessions	Durée	Famille	Montant
Achat emplacement	50 ans	BADIN/ANGOT	200 €

Renouvellement concession	30 ans	SICAULT/PERON	200 €
Renouvellement concession	30 ans	DUPAIN/RENAUDAT	320 €
Achat emplacement + caveau	50 ans	ABRUSCATO/ZARANTINO	600 €

Décision prise depuis le dernier conseil :

Date	Numéro	Libellé
28/03/2025	7.2025	Modification de la décision 5.2025 Vitrail France pour 19 998,21 € HT et non 24 000 € HT

Devis acceptés depuis le dernier conseil :

Objet du marché	Entreprise retenue	Montant engagé
Brochure CCAS	SODIMASS	354,00 €
Formation Certiphytos 2 agents	LYCÉE AGRICOLE CHÂTEAUROUX	600,00 €
Registres régie camping (HT)	FABRÈGUE	84,80 €
Entretien tondeuse Ferrari	PROMARCHÉ ISSOUDUN	2 544,92 €
Fournitures CTM	PROLIANS CHÂTEAUROUX	231,29 €
Fournitures local pétanque	PROLIANS CHÂTEAUROUX	402,05 €
Fleurs de printemps	PEP LEVROUX	2 941,55 €
Fleurs place Pillain	PEP LEVROUX	254,00 €
Fleurs rue de la Carrière	PEP LEVROUX	207,50 €
Fournitures broyeurs	AGRICENTRE 36 ISSOUDUN	1 507,93 €
Charpente local pétanque	LANGLOIS GIROUX	6 250,00 €
Division cadastrale terres Pousillard	BIA GÉO	408,43 €
Feuilles pour passeports	FABRÈGUE	33,24 €
Fournitures terrain de pétanque	MARTIN HEULIN	298,30 €
Matériaux Hôtel de France (HT)	BIG MAT GRAÇAY	698,39 €
Pose parquet Hôtel de France	DAMIEN MOULINET	4 150,00 €
Travaux cour Hôtel de France	DANIEL BONTEMPS	1 950,00 €
Réparation minibus	FAURIE CHATEAUROUX	902,63 €
Calcaire local pétanque	TRANSPORTS DELILLE	658,80 €
Lecteur carte camion	REGI PARC CHÂTEAUROUX	394,80 €
Mâts vidéoprotection	CITÉOS	3 078,00 €
Rondins local pétanque	RONDINO (SAVIGNEUX)	1 965,60 €
Enveloppes	IMPRIMERIE RENAULDON	1 116,00 €
Panneau dibond	IMPRIM'LAB CHÂTEAUROUX	42,00 €
Produits d'entretien	UNISVERT CHÂTEAUROUX	2 011,87 €
Matériaux Hôtel de France (HT)	MRBC CEAULMONT	2 501,12 €
Pack pour DICT urbanisme	SOGELINK	674,10 €
Borne électrique camping (HT)	CAMPING-CAR PARK	679,00 €
Eclairage public diverses rues	CITÉOS	57 243,60 €
Eclairage public 2 rues	CITÉOS	15 600,00 €
Eclairage public angle rue République	CITÉOS	7 830,00 €
Feu vert récompense	CITÉOS	20 472,00 €

Le conseil municipal prend acte des décisions.

3-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSÉES AUX ASSOCIATIONS EN 2025

Vu les différentes demandes déposées par les associations locales ;

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2025 :

Association	Subvention 2025
Vatan en Fête	1 000 €
Association Z'DANCE	200 €
Club Pongiste Vatanais	1 000 €
Association C. LOY – La Pratique	1 000 €
Episol 36	400 €
Handball Club de Vatan	1 600 €
Judo Club Vatanais	700 €
La Pétanque Vatanaise	500 €
Les Toqués du Fourneau	1 000 €
Association La Vatanaise Gymnastique Volontaire	700 €
Musée du Cirque	3 000 €
Romain-Guignard Association	1 500 €
Société Communale de Chasse de Vatan	500 €
Sporting Club Vatanais	4 000 €
Fédérations des Sociétés Musicales de l'Indre	8 000 €
Union Musicale de Vatan	500 €
Service Plus	3 797 €
Familles Rurales Vatan	700 €
Vatan Retour du Son	1 000 €
Association Loisirs Danses Vatanaise	1 000 €
A Petits Pas de Si de La	150 €
Comité de pilotage de la Fête de la lentille	2 500 €
Va t'en Chanter	500 €
Dansons à Vatan	500 €
TOTAL :	35 747 €

Valérie CHAUVEAU, Michel CAUDOUX, Brigitte SEBGO, membres du bureau des associations concernées, ne prennent pas part au vote et sortent de la salle du conseil. Le vote de Cécile MAILLET, qui a donné procuration à Frédérique FOURRÉ, ne sera pas comptabilisé.

Le conseil municipal, sans discussion, alloue à l'unanimité les subventions de fonctionnement 2025 aux associations conformément aux propositions du Maire pour un montant de 35 747 euros.

Le Maire précise qu'il n'y a pas eu de baisse de subventions par rapport à l'an passé. Le montant est inférieur car la commune ne verse plus de subvention à l'ADIL (versée dorénavant par la CCCB) et qu'il n'y a pas eu de demandes cette année de la part d'AVR et la Boutique de Vatan.

Nouvelles subventions versées en 2025 pour Dansons à Vatan, nouvelle association et Va t'en Chanter qui n'avait pas fait de demande en 2024.

Le Maire se réjouit que les associations jouent le jeu et rappelle que le Forum des Associations se tiendra le 6 septembre prochain. Une réunion préparatoire aura lieu en mai.

4-ESPACE FRANCE SERVICES : RÉVISION DES TARIFS DE LOCATION

Considérant qu'il convient de réviser les tarifs de location de la salle de réunion de l'Espace France Services afin de tenir compte des frais énergétiques et d'entretien ;

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juin 2025 :

Salle de réunion			
		Tarif (½ journée)	Tarif (journée entière)
Associations	Vatan	Gratuit	Gratuit
	Hors commune	50 €	100 €
Entreprises	Vatan*		
Particuliers	et hors commune		
*Location de la salle de réunion gratuite pour les entreprises de Vatan 1 fois par an (1 ^{ère} réservation)			

Pour rappel, les tarifs actuels s'élèvent à 30€ la demi-journée et 60 € la journée.

La municipalité se réserve le droit de définir ou non la gratuité pour des demandes de location exceptionnelles.

Les tarifs de location des bureaux de permanence restent, quant à eux, inchangés : 8 € la demi-journée et 15 € la journée.

Le Maire précise que France Services coûte environ 30 000 € à la commune par an. Tout le territoire en bénéficie et on reçoit même des gens de Graçay, Genouilly, Issoudun.

Il précise que, pour avoir travaillé à l'extérieur, la salle n'est pas chère.

Mme SEBGO demande quelle est la moyenne des tarifs pratiqués ailleurs.

Le Maire précise que le tarif de ce genre de salle équipée avoisine les 250 €/jour.

5-PARTICIPATIONS 2025 AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT ET AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES EN DIFFICULTÉ

Vu la demande annuelle du service Environnement-Insertion du Conseil Départemental pour la participation de la commune au Fonds de Solidarité Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) ;

Vu le budget primitif 2025 de la commune ;

Considérant qu'il est demandé cette année à la commune les sommes suivantes :

- au titre du FSL : 1 538,82 € (soit 1,66 € par résidence principale – montant 2024 : 1 536,50) ;
- au titre du FAJD : 85,40 € (soit 0,70 € par jeune de 18 à 25 ans – montant 2024 : 86,00 €).

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité de participer à ces deux dispositifs en 2025 à hauteur des montants demandés par le Département, soit 1 538,82 € pour le FSL et 85,40 € pour le FAJD.

6-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA BALAYEUSE A LA COMMUNE DE SAINT-OUTRILLE

Considérant la demande de la commune de Saint-Outrille qui souhaite bénéficier d'une balayeuse afin d'entretenir la voirie communale ;

Considérant que les parties se sont entendues sur les modalités de réservation, les tarifs par jour et demi-journée notamment ;

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- De valider la convention de mise à disposition de la balayeuse à la commune de Saint-Outrille à titre onéreux ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le Maire explique que la balayeuse sera passée à St Outrille en même temps que Graçay (environ 4 fois par an). Cette opération permet de financer l'achat des balais et entre dans le cadre des bonnes relations entretenues avec ces deux communes voisines.

7-CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN A LA COMMUNE DE BUXEUIL

Considérant la demande de la commune de Buxeuil souhaitant accéder à un terrain afin d'y déposer des déchets verts ;

Considérant que la commune de Vatan dispose d'un terrain sis sur la commune de Buxeuil cadastré ZL 64 au lieu-dit « Les Marnières de Craye » ;

Considérant que les parties se sont entendues sur les modalités de prêt et les surfaces mises à disposition ;

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité :

- De valider la convention de mise à disposition d'une partie du terrain cadastré ZL 64 à la commune de Buxeuil à titre gratuit pour une durée d'un an ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Le Maire précise que la commune est propriétaire d'un terrain sur Buxeuil où sont entreposés les déchets de gazon, feuilles, branchages... Cette mise à disposition se fera gratuitement la première année en bon partenariat avec les communes voisines. Il faut attendre de voir ce que cela donne notamment en terme de quantité de déchets verts déposés.

8- DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AUPRÈS DES INSTANCES DU CNAS

Le CNAS, Comité National d'Action Sociale, est une association à laquelle la commune de Vatan adhère dont la mission est d'œuvrer pour le mieux-être des personnels des collectivités territoriales. Le CNAS propose une offre complète de prestations sociales aux agents.

Règlementairement, la loi du 19 février 2007 pose le principe de l'action sociale obligatoire pour tous les agents territoriaux. Chaque collectivité adhérente doit désigner trois représentants : deux délégués (un élu et un agent) et le correspondant (un agent).

Actuellement, M. CHABENAT Jean-Michel est délégué représentant le collège des élus et Mme MARREC Laëtitia est déléguée représentant le collège des agents ainsi que correspondante.

Considérant que la directrice générale des services souhaite accéder aux rapports et au suivi annuels du CNAS pour la commune de Vatan ;

Vu la délibération n°2020-06-03 du 23 juin 2020 ;

Le maire propose que la directrice générale des services, Maud BONNARD, soit désignée déléguée auprès du CNAS à compter de ce jour, en remplacement de Mme Laëtitia MARREC, qui conserve ses fonctions de correspondante CNAS.

Le conseil municipal, sans discussion, décide à l'unanimité de valider cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h48.

Le Maire informe du renouvellement du partenariat avec le Département et le Comité de Natation pour les cours de natation, d'aquagym et aquabike à la piscine, à partir de juin.

À la suite d'ennuis de santé, le pot de départ en retraite prévu le 30 avril est repoussé à une date ultérieure.

L'inauguration du terrain de hand à 4 aura lieu le 11 juin à 14h15.

Espace aux adjoints

M. Jean-Michel CHABENAT informe l'assemblée que le chargé de comptabilité est en arrêt maladie.

M. Alain MALASSINET informe que la structure de la buvette de la Pétanque a été réalisée par les agents du service technique. La charpente a été faite par Johann Langlois. La buvette est posée, reste l'habillage. Les lampadaires ont également été changés.

Le Maire
Philippe MÉTIVIER.



La secrétaire de séance,
Brigitte SEBGO.

